

# ACTIONS DREAL 2019

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) agit au quotidien, auprès du préfet de région, pour promouvoir, impulser et accompagner un développement local durable et équilibré. Du conseil au contrôle, de l'évaluation à la réglementation, de l'information au co-financement, elle met les compétences de ses équipes, au siège et dans les unités départementales, au service de la population : développement des infrastructures de transport, production de logements abordables, protection contre les risques technologiques et naturels, portage de la transition énergétique, préservation des milieux et ressources naturels... Chef de file ou partenaire du réseau d'acteurs en région, la DREAL est également le lien avec les échelons national et communautaire : elle territorialise leurs priorités, décline leurs actions et déploie leurs moyens pour répondre aux enjeux et défis des Pays de la Loire.

Je souhaite ici partager avec vous un certain nombre de nos actions et succès de l'année 2019.

Annick Bonneville  
directrice



## Accompagner l'aménagement et développer l'intégration des territoires

### Améliorer les transports ferroviaires du quotidien et la sécurité

La réalisation de deux projets ferroviaires majeurs, cofinancés par l'État, a débuté en 2019 :

- le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, a pour objectifs de réduire l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels, de pérenniser l'activité industrielle et du port, et d'améliorer la desserte ferroviaire de Donges,
- plus au sud, le projet de modernisation de la ligne Nantes – Bordeaux, entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, a pour objectifs de pérenniser la ligne et d'améliorer le temps de parcours. La première phase permet de rénover une des deux voies et la signalisation. Ces travaux imposent une fermeture de la ligne du 6 janvier 2020 au 29 mai 2021.



© DREAL Pays de la Loire / Modernisation de la ligne Nantes- Bordeaux

# Accompagner l'aménagement et développer l'intégration des territoires

© Arnaud Bouissou-Terra

## La commune de Bouvron contournée !

Attendue depuis près de 20 ans, la déviation de Bouvron sur la RN 171 a été inaugurée et mise en service le 6 novembre 2019. Longue de 4 km avec un créneau de dépassement à 2x2 voies, la déviation permet d'améliorer la sécurité des usagers et le cadre de vie des habitants de la commune. Les travaux ont été financés à 100 % par l'État pour un montant de 15 millions d'euros.

Le chantier a été exemplaire du point de vue environnemental. Lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter ou de réduire les atteintes à la biodiversité, des mesures de compensations ont été mises en œuvre : création ou restauration de mares et zones humides, plantation de haies et d'arbres. La réalisation des travaux s'est également voulue exemplaire et la communication a été particulièrement soignée. Les élus, les riverains, la profession agricole ont été régulièrement informés de l'avancement des travaux.

Lors de l'inauguration, la DREAL a organisé des visites commentées en bus pour la population. Deux classes d'élèves de primaire de Bouvron ont pu découvrir, la veille, les mesures environnementales mises en œuvre dans le cadre du projet.



© DREAL Pays de la Loire / déviation de Bouvron

## Accompagner les territoires en matière de mobilité

La DREAL a piloté le premier appel à projet du "Fonds Mobilités Actives - Continuités Cyclables", mesure phare du Plan Vélo. Cet appel à projets 2019 a permis de subventionner 7 projets d'aménagements cyclables pour des déplacements domicile-travail en région Pays de la Loire, pour un montant d'aides de plus de 1,2 M€. La DREAL anime également avec ses partenaires (CEREMA, ADEME, Banque des territoires et Région) la cellule régionale d'appui France Mobilités, qui facilite, dans les territoires en zone peu dense, les expérimentations en faveur de la mobilité. La cellule régionale aide aussi à capitaliser les études, retours d'expériences et initiatives pour essayer les bonnes pratiques entre acteurs de la mobilité. Un événement France Mobilités sur le covoiturage domicile/travail s'est tenu le 3 décembre 2019.



© Arnaud Bouissou / Terra



# Assurer la sécurité des populations

© DREAL Pays de la Loire

## ACTIONS DREAL 2019

### Xynthia : 10 ans après

Depuis la tempête Xynthia en février 2010, la prévention des risques littoraux s'est structurée à partir des programmes d'actions portés par les collectivités et subventionnés par l'État, la Région et les Départements. 9 programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) instruits par la DREAL couvrent une majorité de la façade des Pays de Loire. La DREAL accompagne les autorités gestionnaires des digues pour définir un niveau de protection contre la submersion marine et réaliser des travaux de confortement.



© DREAL Pays de la Loire / Digues de protection contre la submersion marine

### La mine d'Abbaretz

Depuis 10 ans, des usages de loisirs se sont peu à peu développés sur l'ancienne mine d'Abbaretz d'extraction d'étain. Ils exposent les usagers à des risques du fait d'une concentration importante en arsenic dans le sol. L'interdiction d'accès au site, à l'exception du chemin pédestre périphérique, a été présentée en réunion publique en juillet. Des clôtures et des panneaux ont été posés pour délimiter les zones interdites. Un plan de gestion renforcera les aménagements de sécurisation du lieu et le traitement des eaux pluviales.



© DREAL Pays de la Loire / Ancienne mine d'Abbaretz

686

opérations de contrôle sur route, représentant 5187 véhicules contrôlés

88

centres de contrôle techniques poids lourds et véhicules légers visités

230

supervisions de contrôleurs techniques poids lourds et véhicules légers



©Arnaud Bouissou / Terra

### Silos de céréales

La poussière de céréales est explosive. Pendant l'été 2019, les inspecteurs de l'environnement ont mené une campagne de contrôles inopinés sur 35 silos de céréales de la région. L'objectif était de contrôler l'état d'empoussièremement des silos et des équipements d'aspiration. Dans la majorité des silos, le niveau d'empoussièremement a été jugé conforme. Dans 7 silos cependant, l'état d'empoussièremement et la présence de moyens d'aspiration non adaptés ont conduit à proposer des arrêtés de mise en demeure au préfet.

### Parc éolien des Polders du Dain à Bouin

La reconstruction de l'éolienne tombée lors de la tempête Carmen, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été autorisée en avril 2018. L'accident avait pour origine une erreur humaine et une défaillance matérielle. La reconstruction tiendra compte du retour d'expérience sur la maintenance et le suivi en service des éoliennes. Ce parc étant identifié comme mortifère pour les chauves-souris, la DREAL a aussi demandé un bridage des éoliennes et des suivis environnementaux pour vérifier son efficacité.

# Mettre en œuvre la transition énergétique en Pays de la Loire

© Arnaud Boullissou-Terra

## Atteindre la neutralité carbone en 2050

Atteindre la neutralité carbone en 2050 est la clé de voûte de la stratégie française pour l'énergie et le climat. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par les activités humaines ne doivent pas excéder ce que l'agriculteur, la forêt et les sols peuvent absorber. Cet objectif implique une division par 6 de nos émissions de GES par rapport à 1990. Du facteur 4, on passe donc au facteur 6 ! La DREAL a très largement communiqué sur cet objectif



**Diviser par 6 nos émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990**

et sur les actions de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et de changement de pratiques que cela implique. Près de 900 personnes, d'horizons très variés : élus de collectivités, techniciens, enseignants, chercheurs, membres du CESER, professionnels, services de l'État ont été sensibilisés à cet objectif et aux actions à entreprendre pour atteindre celui-ci.



## Accompagner l'élaboration des CTE

Les Contrats de Transition Ecologique (CTE) qui sont passés entre une collectivité et l'État démontrent par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie qui permet de développer l'emploi local. Tous les acteurs du territoire, publics comme privés, sont impliqués, et mettent en œuvre des actions qui traduisent concrètement la transition écologique. Quatre territoires des Pays de la Loire ont pu bénéficier de ces contrats : le groupement d'action local (GAL) Sud Mayenne en phase expérimentale, puis le pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres et l'île d'Yeu.

La DREAL a accompagné ces territoires pour la mise en place de cette démarche innovante, en appui méthodologique aux côtés de la direction départementale des territoires. Deux de ces contrats ont été signés en 2019, les deux autres le seront tout début 2020.



## Elaborer le schéma régional biomasse (SRB)

Le schéma régional biomasse, copiloté Etat-Région, vise une mobilisation durable de la biomasse pour produire l'énergie de demain, dans le respect de l'environnement (sol, eau, air, biodiversité,...) et de la hiérarchie des usages.

La DREAL s'est très fortement impliquée dans l'élaboration et la rédaction de ce schéma, basé sur une large concertation des acteurs.

Le schéma montre qu'il est possible de multiplier par 8 la production d'énergie grâce à la méthanisation entre 2016 et 2030, et par 1,9 la production d'énergie grâce à la combustion.

L'usage de la biomasse pour la production d'énergie passe néanmoins après la satisfaction des besoins alimentaires, la valorisation agronomique et la production de biomatériaux.

**200**  
ktep

**production de biogaz :  
passer de 24 ktep en 2016  
à 200 ktep en 2030**

Le schéma fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale au premier trimestre 2020 et devrait être approuvé en juin 2020.

**BIOMASSE :**  
Ensemble de matières organiques pouvant se transformer en énergie, comme le bois, les effluents d'élevage,...

**MÉTHANISATION :**  
Traitement naturel des déchets organiques qui conduit notamment à la production de gaz, dit "Biogaz"

# Protéger et valoriser la richesse de notre environnement

**ACTIONS  
DREAL  
2019**

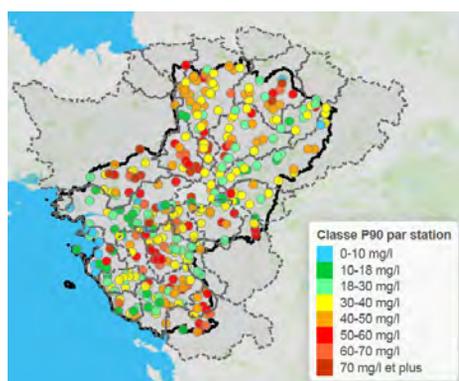
## Mobiliser autour de la reconquête de la qualité de l'eau : élaborer un plan eau État-Région

La feuille de route régionale pour l'eau de l'État et ses opérateurs a été validée en janvier 2019. Un plan d'actions commun avec la Région pour la reconquête de la qualité de l'eau a été approuvé en fin d'année.

**30**

Fiches actions portées par la feuille de route de l'État et ses opérateurs

## Deux sites web pour le suivi des pesticides et des nitrates dans l'eau



Après la mise à disposition en 2018 d'une application web sur les pesticides, la DREAL a réalisé une application similaire sur les nitrates. Ces applications permettent de visualiser des données sur les concentrations en pesticides et en nitrates dans les cours d'eau et les nappes de la région. Chacun peut accéder aux données plus facilement et visualiser les évolutions sur une période ou un territoire donné. Ces outils contribuent ainsi à l'amélioration de la connaissance, à la sensibilisation aux pollutions diffuses des cours d'eau en région et constituent un appui pour orienter les actions.

## Le projet de classement du Verrou du Val de Loire (communes du Cellier, d'Oudon et d'Orée d'Anjou)

Entre Angers et Nantes, au regard de critères géomorphologiques mais aussi de considérations historiques, l'ensemble formé par le Verrou du Val de Loire présente un intérêt paysager exceptionnel.

Dernier promontoire de la vallée de la Loire, ce site offre des vues remarquables, représentées par les plus grands peintres comme William Turner. Témoins de l'histoire et de la richesse patrimoniale du site, plusieurs lieux singuliers et pittoresques ponctuent les rives : la citadelle et le péage de Champtoceaux, la promenade du Champalud et le village de la Patache en rive gauche, ou les panoramas de la Marlésière et de Saint-Méen en rive droite.

L'enquête publique pour le projet de classement s'est déroulée du 13 mai au 13 juin 2019. Le dossier sera examiné en commission supérieure des sites, perspectives et paysages en 2020 avant d'être transmis au Conseil d'État.



© DREAL Pays de la Loire / Varades, vue sur Saint-Florent-le-Vieil

## Mieux connaître pour agir en faveur de la biodiversité

Le conseil régional et l'État mettent en œuvre la stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023.

La DREAL a construit avec l'ensemble des acteurs concernés une plateforme naturaliste régionale. Depuis le début de l'année, un portail de visualisation ([www.biodiv-paysdelaloire.fr/](http://www.biodiv-paysdelaloire.fr/)) animé par le Conservatoire d'espaces naturels rend accessible à tous les données publiques de faune et de flore produites en Pays de la Loire et validées scientifiquement.

# Permettre à tous de se loger

## Amplifier la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements du parc privé, dans le cadre du programme Habiter mieux de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), a connu une augmentation importante en 2019, avec plus de 9 000 logements financés sur tous les territoires de la région.

Fin 2019, pour accélérer et massifier la rénovation énergétique des bâtiments, l'État a lancé le « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE). Ce service vise à mobiliser les collectivités et l'ensemble des acteurs pour informer et accompagner

les citoyens dans le parcours de rénovation de leur logement. La Région est le porteur associé du SARE en Pays de la Loire.

Sur le plan réglementaire, en juin 2019, la DREAL a organisé, en partenariat avec l'ADEME, un colloque de restitution de l'expérimentation « bâtiment à énergie positive et bas carbone (E+C-) ». Elle a contribué à préparer la future réglementation environnementale RE 2020 pour des bâtiments du futur, plus sobres en énergie et en émission de gaz à effet de serre.

## Renforcer la politique d'attributions de logements sociaux

L'État a renforcé sa politique d'attributions de logements sociaux pour les publics prioritaires (éligibles DALO, réfugiés, sortants d'hébergement, personnes victimes de violence conjugale) et autres publics spécifiques (étudiants, pensions de famille). Plus de 12 000 logements sociaux leur ont été attribués en 2019.

94 500

au 1er janvier 2019, 94 500 ménages ont fait une demande de logement social en cours, dont 63 % sont des nouvelles demandes

6,2 %

une forte hausse du nombre de demandeurs est constatée avec une progression annuelle qui est passée de + 0,8 % entre 2014 et 2016 à + 6,2 % entre 2016 et 2018

## Mieux connaître le parc social et le parc de logements en copropriétés pour mieux agir

La DREAL réalise des publications consacrées à l'analyse de la tension dans le parc locatif social. Le premier document réalisé expose les principales caractéristiques de la demande locative sociale en cours.

Prévenir les difficultés au sein des copropriétés et les accompagner dans la réalisation de travaux supposent au préalable d'avoir une bonne connaissance du parc. Ainsi, la DREAL a croisé plusieurs sources de données et produit des fichiers permettant de localiser les copropriétés, d'identifier celles non enregistrées et celles en situation de vulnérabilité.

## Suivre les organismes HLM en période de restructuration

À l'issue de la mise en œuvre de la réforme du secteur HLM, au moins 23 organismes, dont 2 sociétés anonymes de coordination, devraient avoir leur siège dans la région. La DREAL, avec les DDT(M), assure le suivi de la restructuration du tissu HLM afin de garantir sa bonne mise en œuvre.

Dans ce contexte, les conventions d'utilité sociale (CUS), conclues entre l'État et les organismes HLM, constituent la traduction des objectifs de la politique nationale du logement en Pays de la Loire. Le préfet de région a exposé dans un document de cadrage régional, élaboré par la DREAL en concertation avec les services de l'État et les partenaires régionaux, les principaux enjeux à prendre en compte par les organismes HLM.



© DREAL Pays de la Loire



# Moderniser l'action de l'État Montrer l'exemple et partager des valeurs

## ACTIONS DREAL 2019



### Une DREAL soucieuse de l'impact environnemental de ses déplacements motorisés

En 2019, la DREAL Pays de la Loire a acquis un nouveau véhicule électrique, a fait installer une nouvelle borne électrique rapide sur le site du siège à Nantes et a remplacé l'ancienne borne de l'unité départementale du Maine-et-Loire. Cela porte le nombre de véhicules électriques à 7 dont 4 dans les unités départementales, sur un total de 48 véhicules de service au sein de la DREAL.

- "0" **7** véhicules électriques représentant 15% du parc
- "1" **5** véhicules hybrides et **18** véhicules thermiques représentant 49% du parc
- "2" **14** véhicules thermiques représentant 29% du parc
- "3" **3** véhicules thermiques représentant 7% du parc

Tous les véhicules de service de la DREAL sont équipés de vignettes Crit'air. Les couleurs et les numéros de ces vignettes correspondent à une classe de véhicule définie en fonction de l'année de mise en circulation, du type de carburant, des émissions de polluants atmosphériques. Le parc de véhicules de la DREAL est composé comme suit :

Le certificat est obligatoire pour pouvoir circuler dans certaines zones définies par les pouvoirs publics à certaines périodes. Il peut également permettre de bénéficier d'avantages instaurés par les collectivités.

### Une action au plus près des citoyens

Le Président de la République et le Gouvernement sont particulièrement attentifs aux résultats concrets des politiques publiques, au plus près du terrain. Ils se sont engagés à suivre la mise en œuvre d'une série de mesures et d'actions, les « objets de la vie quotidienne », qui impactent directement la vie des Français.

En Pays de la Loire, la DREAL se mobilise pour contribuer à 6 de ces objets, portant notamment sur le déploiement du plan vélo, l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. La progression des résultats sera régulièrement publiée.



### Les valeurs de la DREAL

- **porteuse de l'intérêt général et du service public**
- **garante du développement durable**
- **compétente et experte**
- **intègre dans l'exercice de ses missions**
- **soucieuse de la lisibilité de son action**
- **efficace dans son action**

# 08

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



Direction régionale  
de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement  
5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes cedex 2  
tél : 02.72.74.73.12

Directrice  
de publication :  
Annick BONNEVILLE